

24 avril 2020

Les comités sectoriels de filières animales et végétales de l'ODEADOM réunies les 16 et 21 avril 2020 pour un point de situation et débattre des mesures à envisager

Les membres des comités sectoriels végétal et animal ont été réunis par leurs présidents, M. Sorres et M. Crozilhac, en audioconférence les 16 et 21 avril 2020 évoquant l'actualité des filières agricoles et agro-alimentaires des outre-mer, dans la période difficile qu'elles vivent en raison des mesures mises en place pour faire face à l'épidémie de Covid 19.

Ont participé les représentants professionnels des 5 départements outre-mer, les représentants de chaque DAAF ainsi que les responsables du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et du ministère des outre-mer, le délégué interministériel à la transformation agricole des outre-mer, et les équipes de l'ODEADOM.

Situation des filières et des territoires

Dans l'ensemble des territoires, l'approvisionnement alimentaire est assuré et la mobilisation des structures a été extrêmement important. De nombreux marchés ont pu être réouverts, dans des conditions de sécurisation très fortes, ce qui a largement facilité la mise en marché des produits. Néanmoins l'arrêt du tourisme, de toute la restauration hors domicile et d'une part importante des points de vente génèrent des difficultés de commercialisation dans l'ensemble des filières.

Pour le secteur végétal, la filière horticole reste quasiment à l'arrêt, des espoirs sont nés avec la réouverture de certaines jardineries. Dans le secteur des fruits et légumes, les modes de valorisation alternatifs qui sont parfois déployés (paniers) ne suffisent pas à rétablir des flux de commercialisation en quantité.

Il est souligné par les membres du conseil des difficultés spécifiques de l'agro-transformation, à la fois pour le process, avec des difficultés d'organisation et de mise en place des mesures de protection, mais également en termes de valorisation avec l'arrêt du secteur du tourisme.

La filière melon est particulièrement impactée suite aux difficultés du fret aérien et à son renchérissement. Le pic de production se situe en ce moment et pour encore deux à trois semaines.

Dans le secteur animal, les abattages ont repris dans l'ensemble des territoires, mais la commercialisation reste difficile, avec parfois des évolutions des exigences des consommateurs (barquettes, produits standards, difficultés de segmentation qualité)

La question d'importation des œufs à couver et des poussins a pu trouver des débuts de solution, mais cela reste précaire et les coûts ont nettement augmenté.

Comme dans le secteur végétal, la transformation est souvent difficile, avec parfois des problèmes de disponibilités de matériaux (film, barquettes, étiquettes...)

La Réunion a signalé la préoccupation de la filière quant aux arrivages importants de viande de métropole susceptible de déstabiliser le marché. Il sera nécessaire de surveiller de près la situation post confinement qui risque de voir s'écouler des importations accumulées et du retour sur le marché d'animaux repoussés.

Intéressant l'ensemble des filières, une charte a été signée en **Guyane** entre les GMS et les producteurs pour garantir la modération des prix et permettre l'accès aux produits pour les personnes en situation de fragilité.

A noter également une sécheresse importante en **Martinique** qui handicape les productions animales et végétales

A **Mayotte**, le lycée agricole a été mobilisé pour proposer la mise en place d'un point de vente de fruits et légumes à titre expérimental et qui a vocation à s'étendre sur tout le territoire. Dans ce territoire la période du ramadan aura une importance particulière.

Dans tous les territoires, des structures de concertation sont réunies entre professionnels et administration pour des points réguliers permettant l'identification et la remontée des difficultés et des solutions. Le lien avec les ministères de l'agriculture, des outre-mer et l'ODEADOM sont quotidiens et une action spécifique de suivi des prix est engagée par les administrations locales.

Circonstances exceptionnelles, programme POSEI

Dans les deux filières la question d'activation des dispositions du règlement POSEI liées aux circonstances a été soulevée. Le caractère totalement exceptionnel de la période de fait pas de doutes et la Commission européenne a fait savoir qu'elle n'aurait pas de difficultés avec une telle reconnaissance, qui relève des Etats membres.

Une analyse juridique est nécessaire quant à la nature des bénéficiaires potentiels et les possibilités d'aménagement du programme POSEI (fongibilité des crédits).

Mais le plus important sera la nécessité d'avoir un suivi des indicateurs de pertes dans les filières au plus près et régulièrement.

Au-delà, le POSEI ne sera pas la solution pour toutes les compensations, il convient d'étudier les dispositifs gouvernementaux qui peuvent être activés pour venir conforter les entreprises fragilisées, notamment celles de la transformation.

Il reviendra à chaque filière de demander ou pas l'activation des dispositions relatives aux circonstances exceptionnelles du POSEI. Les modalités feront alors l'objet d'une décision technique particulière. Les bénéficiaires disposent d'un délai de 15 jours après la reconnaissance officielle pour déclarer les pertes.

S'agissant des aides aux importations d'animaux vivants (IAV) le renchérissement des coûts est susceptible d'être pris en compte dans la mesure où les évolutions de ceux-ci sont quantifiées et objectivées.

De nouvelles réunions des comités seront proposées (7 mai pour le CS végétal, à déterminer pour le CS animal). Les séquences plénières en présentiel du mois de juin ne seront probablement pas maintenues et devront être reprogrammées au second semestre.